



POST TELEGRAMS OFF

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire de la commune de Céligny

du 12 décembre 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la demande de la mairie de Céligny du
4 novembre 1977;

vu l'accord de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

La dénomination "chemin du Cimetière" est supprimée et remplacée
par celle de

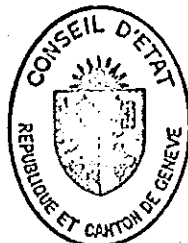
chemin des Grands-Hutins (artère partant de la route des Coudres
et aboutissant au cimetière).

L'alinéa correspondant à la dénomination "chemin du Cimetière" de
l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 octobre 1976 est ainsi abrogé.

Cette modification entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.
Chancellerie	1 ex.



Certifié conforme
Chancelier d'Etat:

Halland